

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE

## AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE, PAR LA SOUSSIGNÉE, Maryse Desbiens, Directrice générale / secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Eugène, que :

- Le règlement numéro 516, « règlement de taxation 2019 » est adopté par le Conseil de ladite municipalité lors d'une session extraordinaire le 10 décembre 2018.

Le règlement # 516 est entré en vigueur le 11 décembre suite l'affichage de ce règlement.

Ce règlement peut-être consulté au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

### **DONNÉ À SAINT-EUGÈNE**

Ce onzième jour du mois de décembre 2018

Maryse Desbiens  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière